

Commission du conseil d'agglomération sur le développement économique

Recommandations sur le Bilan économique 2007 de l'agglomération de Montréal

18 juin 2008

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission,

Reconnaît la qualité et la pertinence du Bilan économique 2007 de l'agglomération de Montréal

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente la comparaison de la performance économique de Montréal avec d'autres grandes agglomérations métropolitaines à l'échelle mondiale;

CONSIDÉRANT l'importance de bénéficier d'informations économiques clairement présentées et analysées;

CONSIDÉRANT la situation démographique de Montréal, son bilan migratoire et le fait que la croissance démographique est plus importante dans les municipalités des couronnes que sur le territoire de l'agglomération;

CONSIDÉRANT les données sur le poids démographique de l'agglomération de Montréal par rapport à l'ensemble de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT les statistiques connues relatives à l'évolution du marché du travail dans l'agglomération de Montréal et les perspectives en matière de main-d'œuvre à moyen et à long terme;

Présentation du bilan

R-1

Que le Bilan économique de l'agglomération de Montréal soit confirmé comme publication annuelle officielle et fasse l'objet d'une diffusion appropriée.

R-2

Que le prochain Bilan économique de l'agglomération de Montréal et le bilan de la Stratégie de développement économique 2005-2010 de la Ville de Montréal soient soumis conjointement à une étude publique en 2009.

R-3

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine s'assure d'inclure aux prochains bilans économiques annuels de l'agglomération montréalaise des données permettant de comparer la performance de Montréal avec les autres grandes agglomérations métropolitaines nord-américaines et européennes.

R-4

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine présente l'évolution de certains résultats du Bilan économique sur une période plus longue que dix ans, quand ces données sont disponibles et sont révélatrices de tendances importantes à long terme.

R-5

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine présente dans le Bilan économique des données en dollars courants et en dollars constants là où ces données apportent un éclairage supplémentaire pertinent (ex. la valeur des permis de construction).

Suivi du Bilan***Démographie*****R-6**

Que l'administration fasse de ses initiatives en habitation et, plus particulièrement de l'accès à la propriété, un moyen privilégié pour favoriser le maintien à Montréal des familles pour ainsi contrer le déficit migratoire de l'agglomération et la diminution de son poids démographique au sein de la région métropolitaine.

R-7

Que des mesures soient prises pour augmenter les budgets du programme Accès Condo de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

R-8

Que des mesures incitatives soient proposées aux promoteurs pour favoriser la construction de logements de trois chambres à coucher et plus.

R-9

Que des représentations soient faites auprès des gouvernements pour que des programmes plus importants soient mis en place pour favoriser les diverses formes d'accès à la propriété, le développement des coopératives d'habitation et le soutien à la rénovation des bâtiments résidentiels;

R-10

Que l'accent soit mis, dans les campagnes de promotion de l'habitation à Montréal, sur la diffusion d'une information rigoureuse et complète des coûts réels liés au choix d'habiter dans l'agglomération de Montréal ou dans les couronnes.

R-11

Que l'administration mise sur le développement d'un réseau de transport en commun optimal sur tout le territoire de l'agglomération pour contribuer à améliorer le solde migratoire face aux municipalités des couronnes.

Marché du travail**R-12**

Que l'administration mandate les unités administratives concernées pour développer dès maintenant un plan d'action visant à faire face aux pénuries anticipées de main-d'œuvre à Montréal à compter de 2010 et

Que ce travail se fasse en concertation et en coopération avec les partenaires oeuvrant dans les domaines reliés à l'immigration, à la formation de la main-d'œuvre et au marché du travail.

Tourisme**R-13**

Que l'administration demande à Tourisme Montréal de déployer dès maintenant des efforts particuliers pour maintenir les excellents résultats du tourisme à Montréal observés en 2007, compte tenu de la concurrence des autres villes et des éléments conjoncturels que sont la force du dollar canadien et la hausse du coût des carburants.